

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient.

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume VIII. 1er Septembre 1897, Numéro 13.

BULLETIN

30 août 1897.

* * **Canada.**—Mgr Bruchési, le nouvel archevêque de Montréal, a, dans la dernière quinzaine, déployé une grande somme d'efforts et de véritables fatigues pour répondre aux désirs des paroisses les plus rapprochées de Montréal et des communautés religieuses, heureuses de recevoir le chef spirituel du diocèse. Partout Sa Grandeur a su conquérir les sympathies par son aménité pleine de bonté et de naturel.

Cette prise de possession effective de son beau et riche archidiocèse est, d'un excellent augure pour la légitime influence qu'il est appelé à exercer sur ses ouailles.

Sa Grandeur a reçu les zouaves qui lui ont présenté une adresse. Tout récemment, c'était le bureau de la C. M. B. A. qui lui exprimait, au nom de la Société, ses respectueuses félicitations. En toute occasion, le nouvel archevêque a su trouver des réponses pleines de cœur, dites avec une haute autorité.

—Sir Wilfrid Laurier est arrivé le 28 à Québec, où il a été reçu avec grand enthousiasme, et, au moment où paraîtront ces lignes, il arrivera à Montréal. Nous sommes obligés de remettre au prochain bulletin les détails de cette réception.

La clause préférentielle soulève, dans l'application, quelques difficultés qui prouvent qu'on n'est pas encore fixé, en Angleterre, sur les résultats de cette politique.

Quant à la question des écoles du Manitoba, on ne connaît pas encore l'effet de la visite du premier ministre du Dominion au Saint Père. La réponse de Rome, quelle sera-t-elle? C'est là le point important que nous nous garderons bien, conformément aux instructions épiscopales, de discuter.

—Les mois de juillet et d'août sont ceux des pèlerinages en ce pays; et, parmi les sanctuaires où se rend la foule des fidèles, celui de Ste-Anne de Beaupré est un des plus fréquentés. La bonne sainte Anne, comme on l'appelle, avec une touchante familiarité, est un puissant intermédiaire dont les prières ont une vertu spéciale. Nombre de pèlerins sont venus des divers parties des provinces de Québec et d'Ontario; beaucoup également des Etats-Unis.

Nous ne voulons pas passer sous silence le pèlerinage organisé, le 22 août, par les Pères franciscains de Montréal, qui a été remarquable par l'empressement des membres de la fraternité de cette

ville à s'y rendre et aussi par l'excellent exemple de foi et de piété qu'il a donné. Des grâces abondantes ont été obtenues par l'intercession de Sainte Anne.

.

. **Angleterre.**—Le mouvement séditionnel que nous signalions, il y a quinze jours, et qui couvait, depuis quelque temps, comme un feu prêt à éclater, s'est développé soudainement et cause de vives inquiétudes. Il s'agit des fameux défilés qui défendent les Indes au nord-est. Là vivent, sur les frontières de l'Afghanistan, des tribus à moitié soumises, qui font acheter leur fidélité un bon prix et dont jusqu'ici l'Angleterre a accepté les services mercenaires par nécessité. Ce sont les Afredis et les Orakzais. Ils ont levé l'étendard de la révolte à la parole enflammée d'un fanatique qui jouit d'une réelle influence et qui, prêchant la guerre sainte, a tout d'un coup amené ces tribus à tourner leurs armes contre l'Angleterre.

On a critiqué, non sans raison, l'imprudence des maîtres de l'Inde qui ont confié à ses tribus la défense de la passe de Khyber. Les Afredis ont occupé tous les défilés dont ils avaient la garde, ont pris, après un combat des plus vifs, les forts qui les joignaient. Le fort Lunt-Kobal a suivi le sort du fort Ali-Musgid, et Jamrud est gravement menacé. On a concentré toutes les forces disponibles pour empêcher les premiers succès des rebelles ; mais il faut du temps pour parvenir dans ces points extrêmes. L'emir d'Afghanistan se défend énergiquement de prendre part à ce mouvement, mais tout indique au contraire qu'il en est l'âme et ceci préoccupe à juste titre les Anglais.

La reine a envoyé aux troupes fidèles un témoignage de sympathie qui aura quelque action, mais quelques soldats bien armés de plus auraient une autre éloquence bien plus persuasive.

Il est difficile de prévoir les conséquences, de cette révolte. La parole est aux événements qui vont se dérouler dans cette partie des Indes.

.

. **La visite du président Faure en Russie.**—La réception faite au Président de la République française par le souverain et le peuple russes a été des plus chaleureuses. Il y avait, à St-Petersbourg, paraît-il, un écho réel des vivats que la population parisienne avait poussés lors de la venue du Tzar et de la Tzarine en la grande ville. Le Président a retrouvé, sur les bords de la Niéva, la même soudaineté dans l'expression des sentiments populaires, le même élan pour applaudir que l'on remarquait sur les bords de la Seine pour acclamer les Majestés russes. Rapprochement bizarre, chez un peuple qui se targue de sentiments républicains ! c'est que l'on sentait tout le prix pour la France d'une alliance comme celle de la Russie. Ce grand mot d'alliance a été enfin prononcé par le Tzar au moment du départ du Président. Tous les

journaux en font la remarque, notamment les journaux anglais qui ne doivent pas cependant voir avec plaisir cette confirmation d'une nouvelle déjà vieille puisqu'elle remonte à 1892.

Evidemment, c'est là un brillant résultat, et l'article publié par le *Times* intitulé le " triomphe de la France " ; est vrai sur bien des points. C'est une victoire pacifique qui peut avoir de grandes conséquences.

La France n'est plus la perturbatrice de l'Europe, comme on l'a trop souvent répété. Elle a été prudente, et recueille aujourd'hui les fruits de sa patience et de sa réserve. Puisse-t-elle en faire bon usage et ne pas se laisser distraire du nouveau rôle qu'elle a si brillamment joué dans ces derniers temps !

Les journaux ont donné le récit des fêtes de St-Petersbourg. Lorsque les journaux français nous apporteront des détails, nous en ferons part à nos lecteurs.

Ce qu'il y a à constater aujourd'hui, c'est la satisfaction de tous les amis de la paix, qui semble de plus en plus durable en l'Europe.

* * *

* * **Uruguay**—Le président de la République de l'Uruguay a été assassiné dans des circonstances qui ont rappelé le terrible meurtre du premier ministre espagnol, M. Canovas del Castillo. C'est au sortir de l'église, où l'on venait de chanter un *Te Deum* en l'honneur de l'anniversaire de l'indépendance de cet Etat que le président Borda a été frappé de deux coups de pistolet dont l'un l'a atteint en pleine poitrine. Il est mort sous le péristyle de l'église. L'assassin, arrêté sur le champ, a déclaré que c'était une vengeance personnelle.

Ce pays, si ravagé par la guerre civile, n'avait pas besoin d'un pareil crime pour se voir de nouveau livré aux déchirements des partis, juste au moment où une bonne récolte lui offrait quelque chance de prospérité.

* * *

* * **Rome**—La santé du souverain pontife se soutient, malgré l'âge avancé auquel Sa Sainteté est parvenue et malgré les fatigues qu'elle s'impose pour recevoir les distingués visiteurs venus à Rome.

Parmi ces derniers, signalons le pèlerinage des ouvriers français, heureux de recevoir la bénédiction du vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et ajoutons qu'à cette occasion les partisans de la démocratie chrétienne française ont cherché à faire à ce parti une réclame qui n'a pas réussi. C'était, pour le moins, un peu prématuré, car il faut avoir vu ce parti à l'œuvre pour apprécier ses actes et ses tendances.

 **SOUS PRESSE** 

Pour paraître vers le 15 Septembre

NOTES D'UN CATÉCHISTE

OU

COURT COMMENTAIRE LITTÉRAL

SUR

LE CATÉCHISME

DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES

DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET OTTAWA

Fort volume de 700 pages in-12.

Prix, broché : \$1.00



Voici l'approbation qu'à daigné accorder à cet ouvrage
Sa Grandeur Mgr P. Bruchési, archevêque de Montréal :

Vu le rapport très favorable d'un théologien, chargé pour nous
d'examiner l'ouvrage intitulé "*Notes d'un Catéchiste*", nous per-
mettons volontiers l'impression du dit ouvrage, et le recomman-
dons aux prêtres et aux fidèles de notre diocèse.

† PAUL, arch. de Montréal.

Archevêché de Montréal, 15 août 1897.

NOTES D'UN CATECHISTE

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME

DU JUGEMENT DERNIER ET DE LA RÉ-
SURRECTION, DE L'ENFER, DU
PURGATOIRE ET DU CIEL

Ce dernier chapitre sur *les fins dernières* est comme la *clef de voûte* de l'édifice de la doctrine catholique. Pour en saisir l'importance, il suffit de se rappeler l'oracle de l'Esprit-Saint : " Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais. " — On ne saurait trop rappeler aux enfants, comme aux grandes personnes, que d'ineffables jouissances ou d'épouvantables supplices les attendent au seuil de la mort, selon que leur vie aura été bonne ou mauvaise : une des principales causes du dépérissement des mœurs est qu'on n'instruit pas assez sur ces graves sujets. Demandez donc à Dieu la grâce d'en parler dignement, de manière à produire sur l'âme de vos enfants des impressions ineffaçables.

Avis
au
Catechiste

Bien chers enfants,

On appelle *fin dernière* le terme vers lequel tous les hommes s'avancent et où ils aboutissent nécessairement, après un temps plus ou moins long ; leur sort est dès lors fixé pour toujours, *c'est fini*. Bienheureux ceux qui ont une bonne fin ; malheureux ceux qui arrivent au tribunal de Dieu, après avoir passé leur vie dans le désordre et sont surpris en cet état par la mort et le jugement !

Avis
aux
enfants

483. Q.—Quand Jésus-Christ nous jugera-t-il ?

Jésus-Christ est le *Juge* des vivants et des morts.

Jésus-Christ
« Juge

" Nous paraîtrons tous au tribunal de *Jésus-Christ*." Rom. xiv, 10.

" Il faut que nous comparaissons tous devant le tribunal de *Jésus-Christ*, afin que chacun reçoive ce qui est dû au bien ou au mal qu'il a fait pendant qu'il était revêtu de son corps." II Cor. v, 10.

" Le Père a donné *tout jugement* à son Fils ; Dieu lui a donné ce pouvoir, parce qu'il est *Fils de l'homme*." Joan. v, 22.

nous jugera... *Chacun de nous recevra sa sentence*.

L'objet de ce jugement seront toutes les actions bonnes et mauvaises de notre vie : les bonnes seront récompensées et les mauvaises punies.

Quand subirons-nous cet interrogatoire ? nous l'ignorons. " Veillez donc, nous dit Notre-Seigneur, parce que vous ne savez pas à quelle heure le Seigneur viendra ; mais sachez ceci, que si le père de famille savait à quelle heure le voleur doit venir,

Incertitudo
quant
au temps

certainement il veillerait et ne laisserait pas percer sa maison. Par conséquent vous aussi tenez-vous prêts, parce que vous ignorez l'heure à laquelle *le Fils de l'homme* viendra." Math. xxiv, 43.

Notre mort, absolument certaine quant au fait, est donc incertaine quant aux circonstances du jour, de l'heure et de la manière. Il faut être toujours prêts, si nous voulons n'être pas surpris par l'appel du souverain Juge, comme le serviteur infidèle, ou les vierges folles. Luc, xii, 45 ; Math. xxv, 1.

Certitude
du
jugement

d'abord immédiatement après notre mort, au moment même de la séparation de l'âme et du corps.

C'est une vérité certaine et catholique, niée par Calvin, que l'âme est jugée au seuil de l'autre vie.

" Il a été décrété que les hommes meurent une fois ; *et après cela le jugement.*" Hebr. ix, 27.—L'homme, aussitôt après la mort, reçoit la récompense ou le châtement ; il est donc jugé.

" C'est une croyance aussi vraie que salutaire, dit saint Augustin, que les âmes sont jugées à leur sortie du corps, avant cet autre jugement qui ne se fera que lorsqu'elles auront été rendues au corps, animés par elles."

Jugement
final

et ensuite à la fin du monde ; ce second jugement sera une confirmation solennelle du précédent.

Ce jugement aura lieu après la résurrection générale des corps : tous les hommes y assisteront, et il sera présidé par Jésus-Christ, exerçant les fonctions de Juge suprême, parce qu'il a été le Rédempteur du genre humain.

Nous allons expliquer en détail toutes ces grandes vérités dans les questions suivantes.

—o—

484. Q.—Comment s'appelle le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort ?

Mode
du
jugement

Le jugement que nous subirons... Subir un jugement, c'est être accusé, condamné ou absous.

Si le fait du jugement est certain, *la manière* dont les choses se passent ne nous est pas connue. Selon un grand nombre d'auteurs, le lieu du jugement est l'endroit même de la mort. — Il ne faudrait pas cependant croire que Jésus-Christ descende auprès du lit de chaque mourant pour le juger, mais il apparaît dans le ciel comme il le fit à saint Etienne qui s'écria : " Je vois les cieux ouverts et Jésus à la droite de Dieu." Act. vii, 55. — Alors, *en un clin d'œil*, l'âme, éclairée intérieurement par une illumination divine, peut apprécier toute sa vie jusque dans les moindres détails, se sent aussitôt condamnée ou absoute par son Juge, et entre soit dans le lieu des tourments éternels, soit dans celui des expiations passagères, soit dans la gloire céleste.

immédiatement après notre mort ou notre décès.Jugement
immédiat

“ Quand l'homme est à la fin de sa vie, dit la Sagesse, on dévoile ses œuvres. Il est facile pour Dieu de rendre, le jour même de la mort, à chacun selon ses œuvres.” Eccli. xi, 28.—Le mauvais riche mourut, et il fut enseveli dans l'enfer. Luc xvi, 19.

“ L'homme, dit saint Thomas, poursuit le cours de son pèlerinage, tant qu'il n'est pas dégagé des liens de la chair ; il reste alors toujours en état de mériter ou de démériter. Mais le jugement doit se faire aussitôt que son pèlerinage est fini, afin qu'il soit immédiatement décidé quel en doit être pour lui le terme.”

s'appelle le jugement particulier ou privé.Jugement
particulier

Il est appelé *particulier*, par opposition au jugement *général*, auquel tous les hommes paraîtront réunis ; car, dit saint Thomas, l'homme peut être considéré comme individu, et à ce titre il doit subir un jugement individuel et particulier ; considéré comme faisant partie de la totalité du genre humain, chaque individu doit assister à un jugement universel.

Du reste, il convient que l'âme reçoive une confirmation de sa sentence, après avoir été de nouveau réunie à son corps, compagnon et instrument de ses vices ou de ses vertus.

On peut dire encore que ce jugement est *particulier*, parce qu'il est l'examen le plus minutieux de toutes les pensées, paroles et actions de notre vie ; il portera, non seulement sur le mal que nous aurons fait, mais sur le bien que nous devons faire et que nous n'avons pas fait ou que nous avons mal fait : confessions sans douleur, communions sans ferveur, prières sans attention, devoirs d'état mal remplis, etc.

A..... Incertitude de la mort ? Juge ? Mode de ce jugement ?

Question

Si un voile mystérieux nous dérobe, chers enfants, le sort d'une âme qui comparait au tribunal de Dieu, il n'en est pas de même du corps ou plutôt du cadavre qui s'en va en dissolution. François de Borgia fut tellement frappé d'horreur, lorsqu'on ouvrit en sa présence le cercueil de la reine Isabelle, qu'il s'écria : “ C'est vous, Isabelle ! ” Il passa la nuit suivante sans dormir, réfléchissant à la vanité du monde ; quelque temps après il entra dans la Compagnie de Jésus, où il parvint à une éminente sainteté.

S. François
de
Borgia**485. Q.—Qu'est-ce que le jugement général ?****Le jugement général ou du genre humain réuni.**Jugement
général

Bossuet appelle cette assemblée générale, cette convocation solennelle de tous les hommes, *les grandes assises* du genre humain.

Il est de *foi*, qu'il y aura un jugement général. “ Les Ninivites s'élevèrent, au jour du jugement, contre cette génération et la

condamneront." Math. xii, 41.—"Ceux qui auront bien fait sortiront des tombeaux, pour la résurrection de la vie; ceux qui auront mal fait, pour subir leur condamnation." Joan. v, 29.

est celui que tous les hommes subiront ensemble.

Avènement de Jésus-Christ "A l'avènement de Jésus-Christ, dit saint Athanase, *tous les hommes* auront à ressusciter, pour rendre compte de leurs propres actions."—"Jésus-Christ, disent les Actes, a été établi par Dieu juge des *vivants* et des *morts*." Act. x, 42.—"Le voilà qui vient sur les nuées; *tout œil* le verra." Apoc. i, 7.

"Le pouvoir de juger a été décerné au Christ dans son humanité pour prix des abaissements volontaires de sa Passion, dans laquelle il a donné tout son sang pour la rédemption des hommes. Il est donc convenable que *tous les hommes* soient réunis devant lui au jugement dernier." S. Thomas.

Epoque inconnue

à la fin du monde, après la résurrection générale.

"Quant à ce jour ou à cette heure, dit Notre-Seigneur, personne n'en a connaissance, ni les Anges du ciel, ni le Fils, mais seulement le Père." Marc, xiii, 32.—Saint Paul ajoute: "Le jour du Seigneur viendra comme un voleur pendant la nuit." I Thess. v, 2.

En nous laissant ignorer l'époque du jugement, Dieu a pour but d'exciter notre vigilance et nous faire craindre ses surprises.

Les circonstances de ce jugement sont expliquées plus loin.

—c—

486. Q.—Pourquoi Jésus-Christ juge-t-il les hommes immédiatement après leur mort ?

Jésus-Christ juge les hommes immédiatement après leur mort; c'est un fait déjà prouvé.

Reddition de comptes

Le motif ou le *pourquoi* de ce jugement est clair: c'est une *reddition de comptes*, après une gestion d'affaires. Notre-Seigneur nous a laissé plusieurs paraboles très instructives sur ce sujet,

Parabole des talents

particulièrement celle des talents: "Il en est dit-il du royaume de Dieu comme d'un homme, qui appela ses serviteurs et leur confia l'administration de ses biens. A l'un il donna cinq talents, à un autre deux, à un autre un seulement, à chacun selon sa capacité." Math. xxv, 14.

Lorsque vint le temps de la reddition des comptes, les deux premiers eurent gagné le double; ils reçurent les félicitations et la récompense de leur maître. Quant au troisième, qui avait enfoui son talent, et qui n'eut que de mauvaises excuses à présenter, il fut blâmé sévèrement par son maître, qui le fit jeter d-hors dans les ténèbres, là où il y aura *des pleurs et des grincements de dents*.

Récompense et punition

pour les récompenser ou les punir d'après leurs actions bonnes ou mauvaises.

Les serviteurs bons et laborieux auront *leur salaire*, à la fin de leur journée ; les serviteurs méchants, et même les serviteurs *inutiles* ou paresseux, seront condamnés.—Cette décision du souverain juge a un commencement d'exécution, aussitôt après la mort ; toutefois, les récompenses du ciel et les peines de l'enfer s'accroîtront encore, après la résurrection, par l'union des âmes avec leur propre corps.

Nous allons expliquer ces récompenses et ces peines.

487. Q.—Quelle récompense ou quelle punition est réservée aux âmes des morts après le jugement particulier ?

La récompense ou la punition réservée aux morts, Âmes des morts
c'est-à-dire *aux âmes* des morts.

Il est bon de remarquer tout d'abord, selon la doctrine de saint Thomas : Que l'âme, *séparée du corps*, a un mode d'existence différent de celui qu'elle a pendant son union avec lui. Affranchie de la pesanteur de son corps, elle peut se porter plus facilement vers la connaissance des choses immatérielles ; cependant, l'âme humaine, étant au dernier rang des intelligences, ne peut pas facilement saisir, comme les anges, les choses les plus élevées.

L'âme, séparée de son corps, reçoit de Dieu une lumière qui fait qu'elle se connaît elle-même, et peut connaître les autres âmes séparées, qui sont de même nature ; elle peut aussi connaître les anges et les autres créatures, quoique d'une manière plus ou moins parfaite. Elle connaît spécialement les personnes ou les choses avec lesquelles une connaissance antérieure, une affection plus grande, ou une volonté spéciale de Dieu l'a mise en rapport. Cependant, l'âme séparée n'a pas régulièrement, à moins qu'elle ne soit béatifiée, la connaissance des diverses choses de ce monde ; au contraire, les âmes des Saints, qui voient Dieu face à face, connaissent en Dieu les choses d'ici-bas, aussi bien que les Anges.

Les âmes béatifiées peuvent être où elles veulent ; mais quand celles qui ne sont pas béatifiées apparaissent, c'est par la permission de Dieu, ou bien ce sont les bons ou les mauvais anges qui apparaissent à leur place.

après le jugement particulier, l'âme jugée se rend dans le séjour qui lui convient. Lieu matériel

“ Quoique les âmes, après la mort, ne soient plus la forme substantielle ni le moteur d'aucun corps déterminé, Dieu leur assigne néanmoins *un lieu matériel* en rapport avec leur dignité, et elles y habitent autant que les esprits peuvent occuper un lieu.” S. Thomas.

c'est le ciel, le purgatoire ou l'enfer.

Triplo séjour “ Les âmes vont au ciel ou en enfer, immédiatement après la mort, à moins que leur essor vers le ciel ne soit arrêté par quelques fautes, dont elles doivent déposer les souillures dans le Purgatoire.” S. Thomas.—“ Il est clair comme le jour, dit saint Grégoire, que les âmes parfaitement justes, aussitôt qu’elles se dépouillent de leur corps, sont reçues dans le céleste royaume, et que les âmes des méchants sont renfermées dans les flammes éternelles. Si Lucifer et ses anges, qui sont de purs esprits, sont tourmentés par un feu matériel, pourquoi s’étonner que les âmes, avant d’avoir repris leur corps, endurent le même supplice ? ”

Nous allons donc parler de ces trois divers séjours.

—o—

488. Q.—Qu’est-ce que l’enfer ?

Enfer **L’enfer...** Ce mot signifie *un lieu bas*, un abîme.

Nous avons donné, q. 97, les divers sens du mot *enfer*.

est un lieu de supplice... “ Ceux-ci iront au *supplice éternel*, et les justes dans la *vie éternelle*.” Math. xxv, 46.

Existence de l’enfer

Où est ce lieu ? Ni la raison, ni la révélation ne le disent ; mais l’expression des saints Livres “ *Descendre en enfer* ” autorise à penser qu’il est au-dessous de nous, en bas, par opposition au Ciel que nous plaçons en haut.

L’existence de l’enfer est un dogme *de foi*. L’Ecriture est très affirmative sur ce point : Notre-Seigneur en parle jusqu’à *quinze fois* dans l’Evangile ; l’enseignement catholique est unanime sur ce point. Le paganisme lui-même professait cette croyance : Platon parle nettement des supplices des méchants et de “ leur effroyable et douloureuse éternité. ” Les écrivains grecs et latins ont décrit le *Tartare* ; et Mahomet enseigne dans son Coran l’existence de châtiments éternels.

Etat permanent de péché

où ceux qui sont mort en état de péché mortel, dans un état de séparation de Dieu, sans grâce sanctifiante.

L’homme qui, s’étant *librement* séparé de Dieu et détourné de sa fin dernière, est surpris par la mort dans cet état de séparation, est définitivement confirmé dans cet état. — Il ne pourrait se convertir qu’à l’aide d’une *grâce actuelle* ; or, il n’y a plus de grâce actuelle à attendre, parce que le damné n’est plus *viateur* ; il restera donc à jamais sans la charité de Dieu, ou plutôt avec la haine de la Justice divine qu’il sait inexorable.

Par conséquent, la faute, qui est temporaire dans son acte, demeurera toujours dans la volonté, et le blasphème ne cessera de sortir de la bouche des damnés.

Peine du damné

sont privés de la vue de Dieu pour toujours ; c’est la peine du *dam*, ou la privation de Dieu.

Nous ne pouvons actuellement nous faire qu'une faible idée de cette peine, qui cependant est la plus grande.

Cette peine du *dam* consiste dans la privation de vision intuitive de Dieu, dans la perte du bonheur que procure cette vision et dans le regret de l'avoir perdu. "*Le ver qui les ronge ne meurt point.*" Marc, ix, 42.—"Avoir perdu le royaume du ciel, dit saint Chrysostôme, c'est là un genre de supplice plus rigoureux mille fois que toute l'activité des feux dévorants. Je sais bien qu'il y a des hommes qui n'ont peur de l'enfer que pour l'enfer lui-même; je n'en affirme pas moins qu'il y a quelque chose de pire. Que je ne puisse pas rendre toute ma pensée par des paroles, n'en soyez pas surpris. Pour bien comprendre le malheur qu'il y a de perdre le royaume du ciel, il faudrait comprendre le bonheur de ceux qui en jouissent."

Paroles
de
S. Chrysos-
tôme

Les damnés ont conscience de cette perte; car cette perte ne peut faire leur tourment qu'autant qu'elle leur est connue.—Les damnés pensent à Dieu, non pour l'aimer ou l'implorer, mais pour blasphémer contre sa Justice; ils maudissent leur supplice sans se repentir de leur péché.—Les damnés connaissent, quoique d'une manière imparfaite, le bonheur des élus; ils savent qu'il est d'un prix inestimable, et cela est pour eux une torture; et cette peine sera encore accrue, au jugement dernier, par la connaissance plus parfaite qu'ils auront de la gloire céleste et par le désespoir éternel de l'avoir à jamais perdue.

Raison

et souffrent des tourments épouvantables; c'est la peine du sens et surtout du feu.

Peine
du
sens

C'est le juste châtement de l'attachement du pécheur au bien créé. "Dans le péché, dit saint Thomas, il y a deux choses: d'abord l'aversion du bien immuable et ensuite la conversion désordonnée vers le bien muable. A l'aversion correspond la peine du *dam*, qui est la perte du bien infini, c'est-à-dire de Dieu; à la conversion désordonnée correspond la peine du sens."

Le mot *feu* est répété onze fois par Notre-Seigneur parlant de l'enfer. L'Écriture nous représente ce lieu d'horreur comme un vaste cachot, à l'entrée duquel il faut laisser toute espérance; un abîme épouvantable où règne une éternelle frayeur; une fournaise ardente, un étang de feu, une vallée ténébreuse où roule sans cesse un torrent de soufre, un brasier allumé par la vengeance divine.

Feu
réel

"L'enfer, dit saint Thomas, est un lieu ténébreux, où Dieu fait pénétrer assez de lumière pour que les damnés y voient dans un jour sombre ce qui est de nature à les tourmenter."—"Par un effet de la puissance divine, dit saint Basile, la chaleur, séparée de la clarté, sera le supplice des damnés."

D'après une décision de la S. Pénitencerie, on ne peut absoudre un pénitent qui, après avoir été instruit, persisterait à soutenir que le feu de l'enfer n'est pas réel, mais métaphorique. (30 avril 1890).

Eternité de l'enfer	<p>et éternels, qui ne finiront jamais ; c'est de foi.</p> <p>"Allez, maudits, au feu éternel." Math. xxv, 41.—Notre-Seigneur, chaque fois qu'il parle du feu de l'enfer, affirme aussi son éternelle durée. — La Tradition catholique est unanime sur ce point : et Origène, qui crut pouvoir enseigner que les démons seraient un jour délivrés de l'enfer, attirera sur lui la juste réprobation de l'Eglise.</p> <p>"Croyez, dit saint Cyprien, à Celui qui réserve la vie éternelle pour récompense à ceux qui croient ; croyez aussi à Celui qui destine, dans les ardeurs de l'enfer, des supplices éternels à ceux qui ne croient pas. Ceux qui seront condamnés à ces supplices seront la proie d'un feu qui ne se ralentit point ; leurs tourments ne peuvent avoir ni repos, ni fin."</p>
Sanction nécessaire	<p>L'enfer éternel est donc la sanction de la Loi divine. Toute autre sanction serait, ce semble, insuffisante ; car si les tourments du pécheur n'étaient pas éternels, il pourrait braver la Justice divine, dans l'espoir d'être finalement affranchi de ses supplices.</p> <p>Toutes les objections de la raison humaine doivent s'incliner devant ce fait positif d'un enfer éternel. Rappelons-nous que la durée de notre vie ici-bas est le temps de la miséricorde, et que la mort nous place sous le règne de la Justice divine, qui récompense éternellement les bons et châtie éternellement les prévaricateurs.</p>
Questions	<p>A..... Enfer ? Lieu de supplice ? Pêché mortel permanent ?</p> <p>B..... Peine du dam ? Peine du sens ? Eternité des peines ?</p>
Réponse d'outre- tombe	<p>C'était en 1634, à Loudun, on exorcisait plusieurs possédés. Le prêtre fit au démon cette interrogation : "Au nom de Dieu, je t'ordonne de me répondre : quelles peines souffre-t-on en enfer ? Hélas ! dit le démon, nous souffrons un feu qui ne s'éteint jamais, une malédiction éternelle, et surtout une rage avec un désespoir indescriptible, parce que nous ne pourrons jamais contempler notre Créateur... Je consentirais à souffrir dix mille ans, uniquement pour avoir la faveur de voir Dieu au ciel une seule minute."</p>

LES DEGRÉS DE LA VIE SPIRITUELLE

MÉTHODE POUR DIRIGER LES AMES

suivant leurs progrès dans la vertu

Par M. l'abbé A. SAUDREAU,

premier aumônier de la Maison-Mère du Bon-Pasteur d'Angers

Deux volumes de 614-516 pages. Prix : \$1.75

AVIS A LA JEUNESSE CHRÉTIENNE

Sur le choix d'un état et sur la vocation par S. Alphonse de Liguori. Traduction par L.-J. Dujardin, prêtre, de la Congrégation du Très Saint Rédempteur. Dixième édition revue par le P. H. Saintrain.

1 vol. in-32..... \$0.20

I

ON DOIT SE CONFORMER AUX DESSEINS DE DIEU DANS LE CHOIX D'UN ÉTAT QUEL QU'IL SOIT.

Il est clair que notre salut éternel dépend principalement du choix d'un état. Le père Louis de Grenade appelait le choix d'un état la *maîtresse-roue de la vie* ; de même que, dans une horloge, la maîtresse-roue étant endommagée, toute l'horloge est dérangée, ainsi, dans l'ordre de notre salut, la vocation étant manquée, toute la vie est manquée. C'est également l'avis de saint Grégoire de Nazianze.

Si donc nous voulons assurer notre salut, nous devons embrasser l'état où Dieu nous appelle, puisque là seulement il nous a préparé les secours efficaces nécessaires à notre salut. En effet, saint Cyprien en fait la remarque, les dons de l'Esprit-Saint nous sont conférés, non selon notre gré, mais selon l'ordre de la divine Providence. De là ce mot de saint Paul : *Chacun reçoit de Dieu le don qui lui est propre* ; ce qui signifie, suivant l'explication de Cornelius A-Lapide, que le Seigneur donne à chacun sa vocation, et lui choisit l'état dans lequel il veut le sauver. Cela est conforme à l'ordre de la prédestination, tracé par le même Apôtre : *Ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.*

Dans le monde, on comprend peu l'importance de la vocation ; on regarde comme une chose indifférente de vivre dans l'état auquel on est appelé de Dieu ou dans celui qu'on choisit de son propre mouvement ; voilà pourquoi tant de gens se conduisent mal, et finissent par se damner.

Il est certain que de là dépend principalement notre salut. A la vocation succède la justification, et la justification est suivie de la glorification, c'est-à-dire, de la vie éternelle. Qui rompt cet ordre, cette chaîne de salut, ne se sauvera point. Quelques efforts qu'il fasse, quelque moyen qu'il emploie, saint Augustin lui dira : " Vous courez bien, mais hors de la bonne voie, " c'est-à-dire, hors du chemin où Dieu vous invitait à marcher pour arriver au salut. Le Seigneur n'accepte point les sacrifices que nous lui offrons à notre guise ; *il détourné ses regards de Caïn et de ses présents.* Il menace même de châtimens terribles ceux qui méprisent ses avertissemens, pour suivre les inspirations de leur amour-propre ;

Malheur à vous, enfans rebelles, qui faites des projets sans moi, et qui formez des entreprises qui ne viennent pas de mon esprit.

A B R É G É
A L'USAGE DE TOUTES LES PERSONNES PIEUSES
D E L A V I E
E T D E S
V E R T U S C H R É T I E N N E S

DE MGR CHARLES GAY,

évêque d'Anthédon, auxiliaire de l'évêque de Poitiers

Par H. L.

Précédé du bref adressé à l'auteur par S. S. le Pape Pie IX.

1 fort vol. in-12..... \$1.00

Que les pieux lecteurs de ce volume veuillent bien me permettre de leur dire en quelques mots ce qui m'a valu, non pas seulement le singulier honneur, mais le bonheur inexprimable de faire cet Abrégé.

Je devais à la bienveillante générosité de l'éminent auteur *De la vie et des vertus chrétiennes* un exemplaire de ses deux volumes. J'en avais entendu faire un si grand éloge ! Les RR. PP. Jésuites, entre autres, disaient de cet ouvrage, dans leur *Messager du Sacré-Cœur*, qu'il est " la somme de la piété chrétienne, le supplément ascétique de saint Thomas et le complément doctrinal de Rodriguez ".

Je dirigeais alors une publication ayant un grand nombre d'abonnés ; je pouvais donc, en y annonçant l'ouvrage de Monseigneur Gay, recoïnastre dans une mesure le don que je sollicitais. Cela m'enhardit à demander ce qui me fut accordé tout de suite. Je puis dire que jamais don ne fut reçu par moi avec plus de plaisir. J'ai eu faim toute ma vie de ces grandes et saintes lectures qui emportent l'âme sur les splendides sommets de la foi et lui font trouver ces pures lumières, cette paix, ces ardentes aspirations qui ne se trouvent que sur les hauteurs du monde surnaturel et semblent une éclaircie sur le ciel des élus.

Je lus, je devorai ce livre, et plus j'avais dans ma lecture, plus je compris la vérité des éloges que lui décernaient à l'envi NN. SS. les évêques, et à leur tête l'illustre évêque de Poitiers. " Le plus bel éloge, dit Sa Grandeur dans sa lettre d'approbation, d'un enseignement si relevé et si parfait, c'est qu'il ait su se créer un auditoire capable de l'entendre et de le goûter. "

" Voilà de la théologie pratique et ascétique comme il en faut, écrit à l'auteur l'archevêque de Malines : c'est le fruit de vie sur l'arbre qui le porte, sur l'arbre d vin de la vérité dogmatique. Laissez-moi vous féliciter : *Exegisti monumentum.* "

Monseigneur l'archevêque de Tours épuise à la louange de cet ouvrage tout ce que l'on peut dire à propos d'un chef-d'œuvre. —

Il faudrait au reste citer ici tout ce qu'en ont écrit NN. SS. les évêques. Leurs éloges ne remplissent pas moins de quinze grandes pages dans les premières éditions. "C'est l'un des meilleurs livres qui aient été écrits dans ce siècle," dit Monseigneur l'évêque d'Angers. — "Votre livre, écrit Monseigneur Mermillod, a déjà pris sa place dans cet ensemble d'ouvrages qui sont la tradition, la sève et l'honneur de l'Eglise... Je sais que le R. P. de Ponlevoy, ce pieux et regretté Fils de saint Ignace, si expert en fait d'ascétisme, a prononcé sur votre travail un jugement qui le caractérise en peu de mots : "St Ignace, a-t-il dit, nous prend à terre et nous fait peu à peu monter vers le ciel : ce livre descend du ciel et nous enlève à la terre"... Je connais peu de livres qui donnent comme le vôtre le sens de la grâce et l'intelligence de l'ordre surnaturel... Chacun de vos chapitres est un traité complet. Votre langage accessible et transparent fait pénétrer dans les beautés intimes de la vie chrétienne, quelle que soit l'élévation, la profondeur de la doctrine... L'âme entend, elle voit à travers vos pages la vie divine et humaine de Jésus, la vie chrétienne et catholique... Jésus-Christ est bien dans votre livre ce qu'il est dans la sainte Eglise, lumière et chaleur, vérité, voie et vie." — Citons enfin ces quelques paroles : "Je défie, écrit l'évêque de Mende, je défie les prêtres de vous lire sans profit pour leur instruction, les religieux, sans avantage pour leur piété, les âmes du monde, sans étonnement pour la beauté de vos aperçus, sans admiration pour les magnificences de la vie chrétienne."

Ma place était parmi les âmes du monde, et non parmi les moins ignorantes. Eh bien, cette lecture m'avait ouvert des jours et communiqué des impressions que je ne saurais rendre. J'avais lu beaucoup de livres ascétiques dans ma vie ; nul ne m'avait parlé de Jésus Christ, de Marie, de l'Eglise, des Sacrements et des Vertus chrétiennes avec des aperçus plus beaux, plus élevés et en termes plus touchants, plus délicats, plus suaves que celui-ci. Quelles heures délicieuses, ineffables, je devais à cette œuvre lue d'abord en entier, puis relue, méditée bien des fois par fragments !

Une goutte amère restait néanmoins au fond de mon calice. Quel dommage, me disais-je, que tant de merveilles ne soient pas mises à la portée de tous ? Ne pourrait-on pas diminuer ce livre, en donner des extraits ou, ce qui serait mieux, en tenter l'abrégé ?... J'osai communiquer cette pensée au respectable auteur de l'ouvrage, et Dieu permit qu'il accueillit, dans l'espoir d'un plus grand bien, l'offre que je lui faisais de réduire à un volume in-12 ses deux volumes in-8°.

Mon travail, j'ai dû le dire, n'a pas été sans difficultés, et des difficultés souvent fort embarrassantes. J'avais à respecter le texte et à choisir tout ce qui me semblait le plus approprié à la généralité des personnes pieuses. Je devais aussi garder à l'abrégé la pensée d'ensemble et suivre le docte ouvrage dans sa logique, tout en conservant les passages, sinon les plus savants, au moins les plus pratiquement utiles et les plus attrayants à lire. Hélas ! que de belles et magnifiques pages laissées encore ! Mais il fallait

viser à la brièveté ; j'ai cru devoir abandonner beaucoup de phrases incidentes, beaucoup de pages, ou trop savantes et trop philosophiques pour le grand nombre des lecteurs, ou d'une trop haute mysticité pour être comprises par la plupart des gens du monde. J'ai dû même laisser de côté bien des endroits chargés de textes bibliques, de citations des Saints Pères, redoutant pour tant d'estomacs faibles une nourriture si forte et en même temps si abondante.

Tous ces retranchements m'ont coûté plus de sacrifices et de regrets que je ne saurais le dire ; mais souhaitant surtout obtenir le plus grand nombre possible de lecteurs, j'ai passé sur toutes mes répugnances et n'ai songé qu'à faire un consciencieux travail.

Ce travail est loin sans doute d'être exempt de défauts. Beaucoup d'autres l'eussent assurément mieux fait ; je le crois cependant acceptable et supplie Dieu de tout mon cœur de vouloir bien le bénir. Alors, quelque imparfait qu'il soit, il fera, à n'en pas douter, sa grande part de bien. Cet Abrégé contient en somme des pages ravissantes et dont devront se délecter toutes les âmes pieuses.

H. L.

Consécration de la Chapelle du

Couvent des Trappistes à Oka.

Une occasion unique s'offre à *tous les visiteurs* du Canada de voir en détail le magnifique couvent des PP. trappistes de Notre Dame du Lac, situé à une petite distance du village d'Oka, sur les bords du lac des Deux-Montagnes. On sait que l'entrée de ce couvent comme des autres maisons des Trappistes est formellement interdite aux femmes. A l'occasion de la consécration prochaine de la chapelle, une permission spéciale autorise la visite du couvent de N. D. du lac, même pour les dames. Il y a eu déjà des précédents et l'année dernière la trappe de Soligny en France a été ouverte au public pendant plusieurs jours.

C'est ce qu'on va répéter cette année à Oka.

Ainsi donc du 7 Septembre prochain au 15 Septembre le couvent de P. trappistes sera visible, dans tous les détails, aux nombreux pèlerins qui voudront le visiter.

On pourra ainsi voir, la nouvelle chapelle, qui est une très belle construction, ayant bien le caractère approprié à cet ordre austère, le couvent lui-même où les pères et les frères suivent la vie de sacrifices et de labeurs utiles que l'on sait, les salles du chapitre, de la confession où se passent les scènes rendues populaires par la photographie, l'hôtellerie si bien aménagée pour les personnes pieuses voulant faire une retraite dans ce lieu de silence et de repos.

Les moyens de transport sont assurés par la Cie du Grand Tronc et par la Cie de la rivière Ottawa, qui aura un steamer à Lachine conduisant directement à Oka. Les prix populaires ont été accordés et le voyage *aller et retour* par chemin de fer et bateau ne coûtera **qu'une piastre**.

Départ de Montréal, le 7 septembre à 5½ heures du matin (Gare Bonaventure.)
Billets à vendre chez CADIEUX & DEROUE.

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : **ALBY**

VENTES LE DIMANCHE

QUESTION.—Vous dites, dans l'avant dernier numéro du PROPAGATEUR, page 377, que les marchands qui vendent le dimanche sont passibles d'amende. A qui ces amendes appartiennent-elles ?

Un marchand.

RÉPONSE.—Une moitié de ces amendes appartient au gouvernement de Québec et l'autre moitié appartient au poursuivant. (Statuts refondus de Québec, article 3500.)

ACTES SOUS SEING PRIVÉ

QUESTION.—Est-il vrai que ceux qui ne sont pas notaires n'ont pas le droit d'exiger en justice le paiement des actes sous seing privé rédigés par eux ?

Un boucher.

RÉPONSE.—La loi n'a pas de semblables dispositions lorsqu'il s'agit d'actes ordinaires. Il en est différemment lorsqu'il s'agit d'actes affectant les immeubles et requérant l'enregistrement. L'article 3618 des Statuts refondus de Québec a une disposition expresse qui accorde un privilège aux notaires lorsqu'il s'agit de ces actes. Le voici :

3618.—Personne autre qu'un notaire prattiquant ne peut demander en justice le paiement des services reçus pour dresser et rédiger des actes sous seing privé affectant les immeubles et requérant l'enregistrement, et passés dans une municipalité où il y a un notaire prattiquant y résidant actuellement depuis six mois.

Il y a une grande différence, surtout relativement à la preuve, entre les actes notariés et les actes sous seing privé. Aussi les hommes d'affaires prudents font-ils généralement rédiger leurs transactions dans la forme notariée. Les actes reçus par les notaires sont revêtus de l'autorité publique et ils font foi en justice. Ils ne peuvent être mis *au néant* que sur inscription de faux. (Code civil, article 1211.) Les actes sous seing privé, au contraire, doivent être prouvés. (C. C. art. 1224.) Cette preuve est souvent très difficile et même impossible surtout si les signataires de ces actes sont décédés.

DOMMAGES

QUESTION.—Quels sont les différents cas dans lesquels on peut réclamer des dommages de quelqu'un ?

Une institutrice.

RÉPONSE.—Il est impossible de répondre d'une manière satisfai-

sante à votre question. Il faudrait des volumes pour détailler les divers cas dans lesquels on peut *avec raison* réclamer des dommages. Ces divers cas sont laissés à l'appréciation des tribunaux. L'article 1053 du Code civil pose simplement le principe général que celui qui cause du dommage à quelqu'un doit réparer ce dommage. Le voici :

1053.—Toute personne capable de discerner le bien du mal est responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par imprudence, négligence ou inhabileté.

Cet article est fondé sur la justice et l'équité. Il faut avouer cependant que les tribunaux en poussent bien trop loin l'application. Les actions en dommage pour les motifs les plus futiles abondent devant les cours qui très souvent admettent ces actions vexatoires avec une légèreté inouïe. C'est un état de choses intolérable. On ne peut plus faire un pas ni prononcer une parole sans s'exposer à être traîné devant les cours de justice.

Nos rapports judiciaires, et les rapports judiciaires des pays étrangers, sont remplis d'arrêts rendus sur des poursuites en dommages pour des causes plus ou moins baroques. Les journaux français rapportaient naguère une cause dans laquelle une protégée avait, en vertu de l'article 1382 (1) du code Napoléon, obtenu des dommages contre ses protecteurs qui l'avaient abandonnée. La *Croix* du 11 juin dernier fait allusion à cette cause dans l'article suivant :

“ A notre connaissance, la justice fut saisie naguère d'une curieuse affaire. Par un caprice quelconque, une famille riche s'intéressa à un petit e fille qui ne lui est unie par aucun lien du sang. L'enfant reçoit l'éducation la plus soignée; on lui donne toutes sortes d'arts d'agrément, des institutrices, des voyages, les goûts les plus chers.

Après nombre d'années, pour un motif ou pour un autre, les protecteurs se dégoûtent de la protégée; ils l'abandonnent sans ressources!

Procès!..... Vous m'avez élevée sans que je vous l'aie demandé, disait la jeune femme, vous m'avez donné des habitudes que je ne puis satisfaire!.....

En me tirant de ma situation, vous m'avez rendue impropre au travail manuel: vous avez brisé l'humble vie à laquelle j'étais appelée, sans rien mettre à la place.

J'ai souffert d'un préjudice irréparable, occasionné par votre imprévoyante fantaisie, indemnisez-moi!.....

Et elle gagna son procès en vertu de l'article 1382 du Code civil.”

(De *L'Univers*.)

TRIBUNAUX

L'ESCROQUERIE A LA POIGNÉE DE MAIN

Le fait de duper un franc-maçon en se donnant à lui pour un frère et en lui chatouillant la main selon les rites, constitue-t-il un acte d'escroquerie?

C'était le cas d'un nommé Munier qui avait apitoyé un phar-

(1) Cet article correspond à l'article 1053 de notre code.

macien de la rue du Bac, M. Ph..., en se présentant comme franc-maçon et en exécutant les signes de reconnaissance familiers aux chevaliers du triangle.

Le pharmacien, ému, donna vingt francs au F.: Munier. Le lendemain, il apprenait qu'il avait eu affaire à un "fumiste", que cet individu n'appartenait point au culte du grand architecte et qu'il vivait grassement aux dépens des franc-maçons du quartier en leur donnant la poignée de main conventuelle.

Aussi, l'ayant rencontré boulevard Saint-Michel, n'hésita-t-il pas à le recommander à un agent.

La 11^e chambre, présidée par M. Lefresne, a jugé que le fait d'employer sans-droit les signes maçonniques constituait une escroquerie caractérisée, et l'ingénieux filou a été condamné à quatre mois de prison.

(De La Croix.)

JUSTICE

INCROYABLE ERREUR DES JURÉS

La cour d'assises des Vosges jugeait mardi la femme Valdenaire, 34 ans, accusée d'avoir tué son enfant de quatre ans dont elle avait fait un véritable martyr.

La femme Valdenaire reconnaissait son crime.

Le ministère public réclamait la peine capitale.

Par suite d'une erreur inexplicable, le jury a répondu : non à toutes les questions. Il croyait que cette réponse négative entraînerait la condamnation de l'accusée aux travaux forcés à perpétuité : or, c'était un verdict d'acquiescement.

L'accusée a donc été remise en liberté, mais à sa sortie de prison, elle s'est trouvée en face d'une foule composée surtout de femmes, criant : " A mort ! A l'eau ! A bas les jurés ! " La femme Valdenaire, protégée par deux agents a dû être amenée au poste de police devant lequel la foule a stationné toute la soirée. Elle n'en est sortie qu'à 1 heure du matin, quand tout attroupement avait cessé.

L'erreur des jurés cause à Epinal une vive émotion.

TRAITEMENT DE L'ÉPILEPSIE

HEUREUX RÉSULTATS

PENDANT PLUSIEURS ANNÉES D'EXPERIENCES

RÉFÉRENCES ET CERTIFICATS

DOCTEUR L. A. G. JACQUES

224 RUE AMHERST

MONTREAL.

QUATRE CAUSERIES SUR LE SOCIALISME

Par Georges LÉCOMPTE

Brochure in-12..... \$0.20

DEUX MOTS D'INTRODUCTION

Ami lecteur, connaissez-vous M. ANTOINE BONJEAN ? C'est un ingénieur pensionné, retiré à la campagne, aux portes de Liège, et "fleur de brave homme", comme on dit là-bas.

Chaque soir, vous pouvez le rencontrer à l'estaminet *A la bonne Femme*, en compagnie de villageois, de fermiers et d'artisans, avec lesquels il aime de fraterniser, la *canette* de bière en main, "en devisant, selon son expression, de choses et d'autres".

La semaine dernière, ce sont les socialistes qui ont fait les frais de la conversation. Les habitués se trouvaient réunis au grand complet : il y avait entre autres les fermiers GRAINDORGE et LAGRANGE ; PIÉDROIT, propriétaire ; le tailleur PAREMENTIER ; MARCOTY, type de l'ouvrier économe et courageux ; le meunier MOLINAY ; le cordonnier LEMPEIGNE avec son voisin le boulanger RENULET ; VARLOPE, menuisier, qui, travaillant constamment à Liège, a un faible pour les doctrines socialistes ; enfin DUMORTIER, maître maçon, et DELDIELLE, briquetier, compagnons inséparables.

Ce sont leurs entretiens que nous avons recueillis de notre mieux et que nous publions ci-après. Il nous a semblé, en effet, que les idées de M. Bonjean méritent d'être propagées et que plus d'un lecteurs pourrait en tirer profit.

G. L.

PREMIÈRE SOIRÉE

LAGRANGE. — Dites-nous une bonne fois, Monsieur Bonjean, ce que c'est que le *socialisme* ?

M. BONJEAN. — C'est le remplacement du capital privé par le capital collectif...

LAGRANGE. — De grâce, si vous voulez que je vous comprenne, ne vous servez pas de grands mots, car je ne suis guère instruit.

M. BONJEAN. — Je vais vous expliquer la chose. Le capital privé, cela veut dire les propriétés des particuliers, les affaires de chacun, les biens appartenant en propre aux personnes ; c'est le métier de Pierre, le commerce de Paul, l'industrie de Jean. Tout cela ne sera plus à Pierre, à Paul, à Jean, mais bien à l'Etat ou à la commune ; ce sera la propriété de la nation, c'est-à-dire de la *collectivité* des citoyens. C'est pourquoi on appelle aussi le socialisme *collectivisme* ou *communisme*.

LAGRANGE. — Je ne comprends pas très bien.

M. BONJEAN. — Vous me paraissez un peu dur d'entendement,

père Lagrange. Je vais vous donner des exemples. Il y a, je suppose, dans la commune, dix boulangers; eh bien, avec le socialisme, il n'y aura plus qu'une seule boulangerie, appartenant à la commune, c'est-à-dire à tout le monde.

REBULET. — Qui fera le pain ?

M. BONJEAN. — Ceux que la commune nommera boulangers.

REBULET. — Et qui vendra le pain ?

M. BONJEAN. — L'Etat ou, si vous voulez, la commune. Elle établira un ou plusieurs débits, où chacun ira s'approvisionner. D'après les socialistes, le bénéfice que chaque boulanger fait aujourd'hui étant supprimé, le pain sera à meilleur compte; il sera livré au prix de revient.

PARLEMENTIER. — Tout beau, ne précipitons rien. Qui fera les vêtements ?

M. BONJEAN. — L'Etat, ou la commune, si vous aimez mieux. Il y aura un immense atelier de couture où l'on confectionnera des costumes complets pour les citoyens. Tailleurs et tailleuses seront nommés par la commune. Les bénéfices que réalisent les grandes maisons de confection profiteront à la masse, disent les socialistes.

PARLEMENTIER. — Attendons la suite, s'il vous plaît, ne précipitons rien.

LEMPEIGNE. — Et les cordonniers ?

M. BONJEAN. — Les cordonniers, père Lempeigne, suivront la règle commune. Ils ne feront plus de souliers pour leur propre compte, ni pour le compte des patrons. D'abord, il n'y aura plus de patrons. Tous les ouvriers de l'alène travailleront coude à coude dans les ateliers de la commune, qui chaussera tout le monde.

LAGRANGE. — Je commence à saisir.

M. BONJEAN. — Ce n'est pas malheureux ! Ainsi, c'est bien entendu : plus de production *privée*, mais bien une production *collective* unique. Tous les corps de métier seront organisés comme je viens de le dire. L'Etat, c'est-à-dire la collectivité des citoyens, prendra à lui tous les moyens de production (ateliers petits et grands, métiers, établis, usines, fabriques, manufactures). Il fournira la matière première, fera mettre en œuvre et livrera les produits aux citoyens.

LAGRANGE. — Et la terre ?

M. BONJEAN. — La terre deviendra propriété nationale et sera exploitée par l'Etat.

LAGRANGE. — Pardon ! ma petite ferme m'appartient à *moi*, et non à l'Etat.

M. BONJEAN. — Votre ferme est un moyen de production; donc elle ne vous appartiendra plus en propre, mais bien à l'Etat, qui la fera cultiver à son profit.

MOLINAY. — Et mon moulin ?

M. BONJEAN. — Votre moulin, compère, tournera pour le compte de l'Etat. Si vous vivez encore lorsque les socialistes seront les maîtres, peut-être obtiendrez-vous d'y être nommé *garçon meunier*, payé à la journée.

MOLINAY. — Nom d'un sac à paille !

M. BONJEAN. — Vous avez une maison, un jardin, un lopin de terre ; des outils, un métier à tisser, une machine à coudre : cela ne vous appartient plus, mais bien à tout le monde.

Plus de propriété privée !

Vous avez un cheval, une vache, quelques têtes de bétail : ce cheval, cette vache, ce bétail, la commune vous les " reprendra ", comme dit Jules Guesde, DE FORCE et les remettra à l'étable ou au hangar communal.

Plus de propriété privée !

LAGRANGE. — Qui est ce Jules Guesde ?

M. BONJEAN. — C'est un Français, dont le véritable nom est Mathieu Basile ; mais comme il rougit de porter ce nom, il se fait appeler " Jules Guesde ". Il est conseiller municipal (c'est-à-dire communal) de Roubaix, député à la Chambre et chef des socialistes français.

LAGRANGE. —

" J'ai deux beaux bœufs dans mon étable, "

comme dit la chanson ; mais que Mathieu Basile ou Jules Guesde s'avise de venir les prendre !

M. BONJEAN. — On vous les prendra de force, papa Lagrange, et vos quatre vaches par-dessus le marché.

Vous avez aussi quelques économies placées à la Caisse d'épargne ; il faudra leur dire adieu, car les livrets seront supprimés (1). A quoi bon des livrets, puisque l'Etat sera seul propriétaire ? Cet argent appartiendra désormais à la collectivité. *Plus de propriété privée !*

PARENTIER. — Etes-vous bien certain, Monsieur Bonjean, que ce sont là les doctrines des socialistes ?

M. BONJEAN. — Absolument certain, Monsieur Parentier. Je n'invente rien. Voici une brochure du citoyen Bertrand, rédacteur du *Peuple* et député socialiste belge. C'est intitulé, comme vous voyez : *Qu'est-ce que le Socialisme ?* Ecoutez :

" D'abord la terre, les ateliers, les machines seraient la propriété de l'Etat, c'est-à-dire de tous (*et de personne, n'est-ce pas ?*), administrés soit par l'Etat, soit par les communes. Toutes les industries, y compris l'industrie AGRICOLE (*entendez-vous, père Lagrange ?*) seraient transformées en services publics."

J'ai également sur moi le *Petit Catéchisme socialiste* du citoyen Isidore Levêque. Voyons à la question 17 :

" *Demande.* — Quelles sont les choses qui doivent être socialisées (*c'est-à-dire enlevées aux particuliers et remises soit à l'Etat, soit à la commune*) ?

" *Réponse.* — Le sol (*c'est-à-dire les champs et les bois*), le sous-sol

(1) Qu'on se figure qu'il n'y a plus ni actions (de villes ou autres), ni papiers d'Etat, ni lots, ni priorité, ni hypothèques, ni titres de rente privés, ni bail de ferme, ni revenus de louage ? Il est bien évident que cette abolition radicale de tout bulletin de cours (de la Bourse) transformera complètement toute la vie sociale d'aujourd'hui. *La Quintessence du socialisme*, par Schâfflé, page 71.

(c'est-à-dire les houillères, les mines et les carrières), les immeubles de production (c'est-à-dire les ateliers, les usines, les plantations, etc.), les immeubles de consommation (c'est-à-dire les cafés, les estaminets, les restaurants), les moyens de communication (c'est-à-dire les routes, les chemins de fer, les canaux, les chariots, les wagons, les voitures et les bateaux) et le commerce."

DELIDELLE. — C'est clair cela, j'imagine ?

DUMORTIER. — Comme du jus de tabac.

M. BONJEAN. — C'est à peu près dans les mêmes termes que s'exprime Jules Guesde, définissant, en décembre 1894, la doctrine collectiviste au conseil municipal de Roubaix :

" Cette doctrine est bien simple, disait-il ; elle consiste à nationaliser tous les moyens de production, dont le premier est la terre, c'est-à-dire à les mettre à la disposition de l'État."

DUMORTIER. — En d'autres mots, *c'était à vous ; ce sera à moi*. C'était à vous, *particuliers* ; ce sera à moi, *nation*. Rien de plus simple, en effet, et il faudrait bien l'être pour ne pas comprendre du coup.

DELIDELLE. — Etes-vous convaincu à présent, Monsieur Parentier ?

PARENTIER. — Il n'y a plus à en douter.

LAGRANGE. — Mais on indemniserà les propriétaires, au moins ?

PIÉDROIT. — Avant de parler d'indemnité, demandez d'abord si on a le droit de les exproprier. Si je préfère, moi, garder ma maison, que j'ai bâtie ou dont j'ai hérité, mon petit bien que je cultive en paix, mon industrie, que j'ai créée et qui me nourrit, moi et les miens, de quel droit viendrez-vous m'en déposséder ? Vous m'offrez une indemnité : je n'en veux pas, car j'aime mieux jouir paisiblement du fruit de mes sueurs et de mon travail.

M. BONJEAN. — Evidemment la propriété est chose sacrée ; seulement, les socialistes ne l'entendent pas ainsi. Celui qui possède en propre quelque chose, disent-ils, c'est un vol qu'il fait à la masse. Le 19 novembre 1894, le citoyen Smeets, aujourd'hui représentant, s'écriait au Conseil provincial de Liège, aux applaudissements de ses amis : " Le premier qui s'est déclaré propriétaire a commis un vol."

MARCOTTY. — C'est un peu fort ! Ainsi moi, lorsque je me suis marié (c'était en 1860, la veille de la fête de Chénée), je possédais, une fois les violons de la noce payés, en tout et pour tout 2 fr. 75 c. Avec ma pauvre Gertrude (Dieu ait son âme !), qui était la plus courageuse des femmes, je me suis mis sans lambiner à l'ouvrage ; nous avons travaillé ferme, peiné dur et vécu dans l'horreur des dettes. Au bout de la première année, j'avais 300 francs à la Caisse d'épargne. Aujourd'hui, le toit qui est sur ma tête m'appartient, avec quelques morceaux de terre...

M. BONJEAN. — Je le sais, Monsieur Marcotty. Eh bien ! cette maison et ces arpents de terre, vous les avez volés à la masse !

DELIDELLE. — Vous ne vous en doutiez pas, papa Marcotty, n'est-ce pas ?

MARCOTTY. — Oh non, sacrebleu ! Mais si le citoyen Smeets

avait l'audace de me dire en face que mon petit saint-frusquin provient d'un vol, mon poing ne se ferait pas prier pour s'aplatir sur son museau, j^e vous le garantis !

M. BONJEAN. — Je comprends votre sentiment, Monsieur Marcoty ; cependant, si les socialistes étaient les maîtres, vous devriez vous dépouiller de votre bien, et sans un sou d'indemnité encore. Le même citoyen Smeets n'a-t-il pas déclaré hautement au Conseil provincial de Liège qu'il voulait " l'expropriation générale sans indemnité " ? Et ses amis l'ont applaudi.

PIÉDROIT. — Mais il me semble avoir lu dans *Le Courrier de Bruxelles*, auquel je suis abonné, une déclaration de M. Vandervelde, représentant socialiste de Charleroi, portant que l'on indemniserait les propriétaires expropriés ?

M. BONJEAN. — En effet, M. Vandervelde rentre les griffes, tandis que M. Smeets ne craint pas de les montrer. L'un ne veut pas effrayer le bourgeois, l'autre expose carrément le programme socialiste. Pour le premier, c'est une pure question de tactique, tout simplement.

PIÉDROIT. — Et comment M. Vandervelde prétend-il indemniser ?

M. BONJEAN. — " *En faisant payer, par la classe capitaliste dans son ensemble, les indemnités accordées aux individus* " — ce qui est une absurdité, car les capitalistes sont aussi des individus, et ils doivent, en bonne justice, être indemnisés au même titre que les autres citoyens — " *et en indemnisant les vivants au moyen du capital des morts (successions).* "

Mais, selon la juste remarque du *Courrier*, les morts n'ont pas de capital. L'Etat, en s'appropriant une part de plus en plus grande des successions, ne dépouillerait pas les morts : il volerait les survivants, les parents, la famille du défunt.

PIÉDROIT. — C'est évident.

M. BONJEAN. — D'ailleurs, j'oppose au socialisme à l'eau de rose de M. Vandervelde, la déclaration du citoyen Jules Guesde déjà nommé :

" *L'expropriation avec indemnisation est un rêve, une chimère, aussi bien, sinon plus, que le rachat.* "

Donc il n'y faut pas songer.

" Quelque déplorable, dit encore Jules Guesde, quelque dur que paraisse le moyen de l'expropriation aux natures pacifiques, il ne nous reste plus qu'à *reprendre de force* à quelques-uns ce qui appartient à tous ; disons-le : *il ne nous reste plus que la révolution* (1). "

La propriété sera enlevée ou plutôt " reprise " selon le mot de Jules Guesde, *par force*, tout simplement. Contre les propriétaires qui s'aviseront de regimber, on emploiera la violence, l'emprisonnement et la guillotine.

VARLOPE. — N'exagérez-vous pas un peu ?

M. BONJEAN. — Nullement. Ecoutez Jules Guesde : " L'émancipation économique de l'humanité ne s'accomplira pas sans révolution... Point de vie nouvelle sans effusion de sang (2). "

(1) *Collectivisme et Révolution*, par Jules Guesde.

(2) Jules Guesde, cité par J. Vercaemer, dans *Le Cléricalisme et la Révision*, page 17.

DUMORTIER. — Au lieu de guillotiner, on pendra peut-être les récalcitrants ; mais cela reviendra sensiblement au même.

M. BONJEAN. — L'Etat socialiste inaugurerait donc le règne de la justice, de la liberté et de l'égalité par l'injustice, l'oppression et le brigandage.

VABLOPE. — Il me semble que vous êtes bien sévère pour les socialistes. J'en connais plusieurs qui sont de bons garçons...

M. BONJEAN. — Nullement, j'appelle seulement les choses par leur nom. Prendre le bien d'autrui, dans tous les temps et dans tous les pays, cela n'a qu'un seul nom : c'est voler ; contraindre quelqu'un à céder son bien, c'est l'opprimer, c'est faire acte de brigandage, tout comme les bandits de grand chemin.

LAGRANGE. — Donc, l'Etat socialiste dépouillera tous les citoyens de leur avoir personnel sans leur accorder un sou d'indemnité ?

M. BONJEAN. — Oui, quoi qu'en dise M. Vandervelde, et il en sera fatalement ainsi, car où trouverait-on l'argent nécessaire pour indemniser les expropriés ? Les biens-fonds, les habitations, les ateliers, les usines, les fabriques, etc., de la Belgique sont évalués à plus de 7 milliards 300 millions. Où trouverait-on, je le répète, cette somme immense ? D'ailleurs les socialistes ne veulent plus du capital argent (1). Dans la nouvelle société, l'argent sera supprimé, et les billets de banque aussi.

DUMORTIER. — Que dites-vous là ?

M. BONJEAN. — Oui, on payera en bons de travail (2).

DUMORTIER. — Expliquez-nous cela, je vous prie.

M. BONJEAN. — Voici un ouvrier tisserand. Il travaille à la filature nationale, mettons 10 heures par jour. A la fin de la journée, on lui délivre 10 certificats d'une heure. Ces certificats, il les échangera contre du pain et de la viande (3).

(1) Ecoutez Schäfflé, l'un des écrivains socialistes les plus en vogue, et dont les œuvres se trouvent en vente dans toutes les bibliothèques socialistes :

« ...Qu'on se figure la production privée capitaliste abolie... ; l'évaluation et le paiement en argent deviennent superflus. Ils deviennent même impossibles dans le domaine de l'économie socialiste. »

(2) La part (du produit commun) de chaque producteur pour ses moyens d'existence serait déterminée par son temps de travail

Le temps de travail servirait de mesure pour marquer la part individuelle de chaque producteur dans le travail commun et, en même temps, de mesure de la part des produits communs individuellement consommables. (Karl Marx, page 37, 1^{er} édit. allemande)

« Comme moyen privée de rémunération (c'est-à-dire : comme moyen de paiement du salaire), comme moyen général d'achat, comme gage intermédiaire d'achat, l'argent deviendrait superflu ; or, pour ces fonctions seules, la monnaie métallique est nécessaire. Comme mesure de la valeur, l'argent serait remplacé par l'unité de la valeur réelle d'une fraction de temps du travail social (en d'autres termes plus clairs, on estimerait ce que vaut une heure de travail, on la délivrerait aux travailleurs en forme de certificat, de bon ou de cheque de travail, et cela leur servirait à payer leurs achats. » *La Quintessence du Socialisme*, page 85

(3) Les produits seraient livrés par la société contre des certificats que la comptabilité de l'administration du travail tirerait sur la comptabilité de l'administration des magasins. (Ibid. p. 83.)

DUMORTIER. — Mais mille tonnerres ! quel est le négociant qui consentira à livrer des marchandises contre des morceaux de papier ?

M. BONJEAN. — Il n'y aura plus de négociants (1). La commune établira des boulangeries, des cafés, des magasins, des bazars où l'on pourra se procurer tout ce dont on aura besoin. Il y aura de grands restaurants où tout le monde ira prendre ses repas.

MARCOTY. — Pauvres et riches ?

M. BONJEAN. — Il n'y aura plus ni pauvres ni riches ; tous mangeront à la même table. On payera avec des certificats de travail (2). Le dîner à un seul plat coûtera, par exemple, un certificat d'une heure ; un dîner à deux plats, deux certificats, et ainsi de suite.

PAREMENTIER. — Et pour l'habillement ?

M. BONJEAN. — On procédera comme pour la nourriture. Un travailleur désire un costume : on le lui vend moyennant 30 ou 40 certificats d'une heure. Il a besoin d'une paire de souliers : même opération. Un comité, installé à la commune, réglera le prix de toutes choses.

PIÉDROIT. — Fort bien ! Mais je désirerais vous poser une petite question. L'Etat ou la commune reçoit donc en échange de ses produits (pain, viande, habillements, chaussures) des certificats de travail, c'est-à-dire du papier. Comment fera-t-on lorsque le pays ne produira pas assez de grain pour nourrir les habitants, comme c'est le cas en Belgique ? On devra acheter, comme à présent, du blé en Amérique ou en Russie. Mais les Américains et les Russes livreront-ils leur blé contre des poignées de certificats ?

MARCOTY. — J'en doute beaucoup.

PIÉDROIT. — Et moi encore plus. Donc, bon gré mal gré, les socialistes devront bien conserver l'argent, et voilà le système qui accroche déjà de ce côté.

GRAINDORGE. — Vous parler des Russes et des Américains, Monsieur Piedroit ; cela me fait songer aux étrangers qui viendront visiter notre pays. Si l'argent n'a plus cours, comment feront-ils pour payer leurs dépenses de chemin de fer, d'hôtel, etc. ?

PIÉDROIT. — Probablement que l'Etat socialiste, en vertu du principe de la fraternité des peuples, voudra les transporter et les héberger à l'œil.

LAGRANGE. — Dans ce cas, nous pouvons nous attendre à de nombreuses et fréquentes visites !

GRAINDORGE. — Il y aurait un moyen de tourner la difficulté : ce serait de forcer les étrangers, lors de leur arrivée dans le pays, de passer par les ateliers nationaux où ils commenceraient par se faire une petite pelote de certificats de travail...

LAGRANGE. — Alors, plus un chat ne passerait nos frontières !

DUMORTIER. — Trêve de plaisanteries ! Monsieur Bonjean voudrait-il nous dire comment l'on sera logé sous le régime socialiste ?

(1) On ne pourrait plus louer des magasins, attendu que le commerce privé spéculatif aurait cessé d'exister. (Ibid. page 76.)

(2) Voir note 1 à la page précédente.

M. BONJEAN. — Voici la brochure du citoyen Bertrand : veuillez lire la réponse à la question 39.

DUMORTIER (*lisant*). — “ Les habitations appartiennent toutes à la société et sont louées directement par elle.”

GRAINDORGE. — Serait-il téméraire de prédire que, les maisons appartenant toutes à la commune, les élus de l'Hôtel de ville auront soin de se réserver pour eux-mêmes les plus commodes et les plus élégantes ?...

PIÉDROIT. — On peut y compter. Et après eux viendra le tour de leur parents, amis et bonnes connaissances. Quant aux autres citoyens...

MARCOTTY. — Ils s'accommoderont du reste, en chantant en chœur : Vive l'Egalité !

DELIELLE. — Et la Fraternité !

M. BONJEAN. — Belle fraternité, je vous assure. Partout où les socialistes sont les maîtres, ils font sentir leur tyrannie. Demandez au citoyen Thonar, de Huy, ce qu'il pense de leur fraternité. Mais M. Piédroit vient de dire que les citoyens seront logés par les soins des élus de l'Hôtel de ville. Hé ! la commune ne s'occupera pas seulement du logement, mais de la localité que chacun devra habiter, mais du travail qu'il aura à faire, mais de tous les détails de son existence, de ses allées et venues, etc.

Considérez quelle sera la condition de ceux qui auraient combattu dans les élections les élus de la commune et comment ceux-ci feraient payer à ceux-là leur opposition ! Pour beaucoup, ce serait la pire des tyrannies. On l'a bien vu lors de la Commune de Paris, en 1871.

DELIELLE. — Ça fait que ce sera l'Hôtel de ville qui se mêlera de tout et qui dirigera tout ?

M. BONJEAN. — Absolument. “ Tous les citoyens seront des fonctionnaires de l'Etat ou de la commune,” dit le citoyen Bertrand. (*Petit Cat. soc. p. 7.*)

PIÉDROIT. — En voilà assez pour aujourd'hui. Que chacun réfléchisse à ce qu'il vient d'entendre. Demain, nous reprendrons l'entretien sur toutes ces belles choses. Bien le bonsoir, Messieurs

INSTITUT KNEIPP

(DE MONTREAL)

No 2082 rue Ste-Catherine, près de la rue Bleury

Traitements hydrothérapiques suivant la méthode de l'abbé Kneipp

Départements complètement séparés pour les hommes et pour les femmes.

AFFECTIONS, DOUCHES, BAINS, Etc.—CHAMBRES ET PENSION.

Grande salle de gymnase et de réaction pour chaque département.

Doncheurs et Doucheuses expérimentés,

L'institut comprend plus de 40 chambres spacieuses, bien aérées et bien éclairées

Coursiers : De 10 h. à 12 h., et de 4 h. à 8 h. tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.

DR L'ECUYER

LES SAVANTS ILLUSTRES

Du XVI^e et du XVII^e siècle par C.-A. Valson, doyen de la faculté catholique des sciences de Lyon.

2 vol. in-12 \$150
avec 50 pour cent de remise.

Je me propose de retracer la vie et les travaux des savants les plus illustres du XVI^e et du XVII^e siècle, et surtout de faire ressortir l'influence décisive qu'ils ont eue sur le mouvement scientifique et intellectuel de leur époque.

Cette époque est une des plus importantes de l'histoire ; aucune ne présente peut-être un ensemble plus complet de grands hommes et de grands événements. Elle a été particulièrement féconde pour les travaux scientifiques : l'esprit humain prend tout à coup un essor extraordinaire ; on voit apparaître, presque en même temps, une foule de génies supérieurs, les découvertes les plus inattendues et les plus admirables se succèdent rapidement et renouvellent la face des sciences.

Depuis longtemps ces découvertes se sont répandues dans le monde entier et tout en rappelle le souvenir autour de nous. Mais, si les résultats scientifiques sont bien connus, il en est autrement des savants eux-mêmes. Le plus souvent on se borne à étudier la partie purement technique de leurs œuvres ; on néglige les enseignements et les grands exemples de leur vie ; on s'inquiète peu des principes et des méthodes qui les guidaient ; on s'intéresse à peine à tout ce qui concerne le travail philosophique de leur pensée, c'est-à-dire, à ce qui constitue, en définitive, la meilleure partie d'eux-mêmes.

Tel est, au contraire, le point de vue auquel je me suis plus particulièrement placé. Mais, avant d'entrer en matière, il m'a paru utile de présenter au lecteur, sous forme de discours préliminaire, un exposé rapide des principes qui m'ont servi de base et dont la connaissance est nécessaire pour bien comprendre le but et le plan de cet ouvrage. En cela, du reste, je ne ferai que reproduire et suivre les idées de ces maîtres illustres dont les noms seront l'éternel honneur de l'esprit humain.

Ce qui, dans les sciences, frappe tout d'abord les regards, même les plus inattentifs, c'est le spectacle si varié et si brillant de leurs applications pratiques. On s'arrête volontiers à admirer ces découvertes industrielles qui, après être descendues des régions de la spéculation pure, pénètrent dans le domaine de la pratique, y produisent toutes les merveilles dont nous sommes témoins, et finissent par modifier profondément les sociétés elles-mêmes, en transformant jusqu'aux habitudes et aux usages de la vie privée ou publique. Il suffit d'avoir assisté à l'une de ces expositions universelles dont notre siècle a déjà plusieurs fois offert le spectacle, pour sentir tout ce qu'il y a de beauté, de grandeur et de puissance dans la science ; une simple usine, un modeste atelier, suffiront même souvent pour nous donner une haute idée des vic-

toires qu'il a été donné à l'homme de remporter dans sa lutte de chaque jour avec la matière et les forces de la nature.

Cependant tout cela ne constitue que le côté extérieur et, pour ainsi dire, le degré le plus inférieur de la science. Il convient même de ne pas trop s'y arrêter, afin de ne pas habituer l'esprit humain à ne voir dans la science que les inventions pratiques et à supposer que son but suprême est de nous procurer des machines à vapeur, des chemins de fer ou des télégraphes électriques.

Considérées en elles-mêmes, et indépendamment de leurs applications, les sciences ne nous offrent pas des sujets moins dignes de fixer notre attention et d'exercer notre intelligence. Les grands phénomènes de l'univers, les mouvements des cieux, avec leurs lois si générales et si harmonieuses, les belles théories de la physique et de la mécanique rationnelle, constituent autant d'objets d'étude qui ne le cèdent en rien aux merveilles les plus éclatantes de l'industrie. Les sciences abstraites, enfin, telles que la géométrie, l'analyse, et les diverses branches des mathématiques, quoique d'un aspect plus sévère et d'un accès plus difficile, exercent sur leurs initiés un puissant attrait. Lorsqu'on voit se dérouler, dans leur simplicité majestueuse, quelques-unes de ces théories où les grands génies mathématiciens ont analysé les combinaisons infinies des nombres et des figures, et les lois mystérieuses des grands et des petites, on éprouve la même admiration que lorsqu'on assiste au développement visible de l'une des lois primordiales de l'univers, et l'on se demande si la nature, dans l'immense variété de ses phénomènes, ne fait pas autre chose que traduire sous une forme sensible les lois absolues et éternelles du monde des abstractions.

A un degré plus élevé, la science se rattache à la philosophie et soulève les problèmes métaphysiques les plus délicats. Il ne faut pas oublier, en effet, que ces deux ordres de vérités sont intimement liés l'un à l'autre et se prêtent un mutuel appui. Aujourd'hui, on est trop porté à les séparer et à négliger dans les sciences le point de vue philosophique; et cependant rien ne saurait être plus nuisible à leur progrès que cette tendance regrettable. Sans entrer dans le développement de cette idée, bornons-nous à rappeler que presque tous les savants illustres ont été en même temps des philosophes éminents; et c'est au véritable esprit philosophique dont ils étaient animés, qu'ils doivent leurs plus belles découvertes. Ces grands hommes n'étaient pas simplement des géomètres ou des astronomes, des physiciens ou des chimistes; avant de faire des calculs ou des expériences, ils avaient profondément médité sur l'objet de leurs études; avant d'analyser ou de formuler les lois de l'univers, ils les avaient déjà entrevues, et comme devinées, par la seule force de leur esprit; les calculs et les expériences n'étaient point, à leurs yeux, le but suprême de la science, mais plutôt les intermédiaires et les accessoires d'un autre travail qui s'élabore dans des régions plus élevées et dont la pensée et le génie sont les premiers instruments. Aussi, pour apprécier convenablement les grands maîtres de la science, il ne

faut pas s'arrêter à la partie purement technique de leurs œuvres, il faut surtout les suivre dans le travail intime de leur pensée, analyser leurs méthodes, et traverser avec eux, et sous leur direction, les phases multiples et complexes de leurs tâtonnements, de leurs investigations et de leurs découvertes. Croirait-on sans cela les connaître convenablement? Suffirait-il pour bien apprécier un Copernic, un Képler, un Newton, de savoir les lois mathématiques et les formules dans lesquelles ils ont résumé et comme condensé le travail de toute leur vie? Et ce travail lui-même d'une existence entièrement consacrée à l'étude et à la méditation, ne renfermerait-il pas de nombreux et puissants enseignements?

Enfin, leur vie elle-même est remplie d'utiles leçons. A une vaste intelligence, à un génie sublime, ils joignent ordinairement un esprit vraiment libre et exempt de préjugés, un caractère et un cœur richement doués des plus nobles qualités. Ils paraissent, et aussitôt le monde reconnaît en eux les maîtres de la science, les princes de la pensée; et les modèles achevés que l'homme intelligent doit toujours avoir devant les yeux.

Les professeurs habiles conseillent à leurs disciples d'étudier les grandes découvertes dans les ouvrages mêmes des premiers inventeurs. Ce n'est point sans doute pour y trouver les procédés les plus expéditifs, ni même les méthodes les plus parfaites. Un moeste étudiant peut, de nos jours, reproduire, au moyen de quelques lignes de calcul, les admirables découvertes qui ont occupé la longue existence d'un Newton. Il ne faut pas s'en plaindre; cette extrême simplicité à laquelle se réduisent les lois fondamentales de la nature est un des plus beaux résultats dont la science puisse se glorifier; mais cette méthode, si elle devenait exclusive, aurait de graves inconvénients. Si l'esprit quitte trop volontiers ses guides naturels pour suivre des voies larges et faciles, il s'expose à demeurer sans initiative et sans vigueur, et jamais il deviendra apte à découvrir à son tour et à enrichir la science de résultats nouveaux. Il y a une extrême différence entre le travail du savant qui recherche la vérité avec peine, à travers mille tâtonnements, et le travail de celui qui, transporté tout d'un coup au point culminant des choses, les domine dans leur ensemble et peut saisir, d'un seul coup d'œil, les principes avec leurs conséquences les plus éloignées. Celui qui a la loable ambition de rendre un jour à la science des services sérieux doit donc de bonne heure exercer son esprit et développer ses facultés en étudiant d'une manière approfondie les ouvrages des grands maîtres et en passant souvent de longues années à leur école. Mais si cette méthode, appliquée à l'étude de leurs travaux purement scientifiques, offre déjà de si précieux avantages, quels excellents résultats ne doit-on pas en attendre quand on l'appliquera à la partie réellement philosophique de leurs œuvres; et quel ne sera pas le profit d'un esprit qui, laissant de côté les voies battues, entrera dans la société même des plus grands génies, s'entretiendra avec eux dans un commerce journalier, et s'en sera ainsi admis, par une noble familiarité, à pénétrer dans leurs pensées les plus intimes?

(à suivre).

La Vocation à l'Etat Religieux

D'après les saints docteurs par le R. P. Belot.

1 vol. in-12..... \$0.50

Donner aux fidèles des notions exactes sur la perfection à laquelle ils sont appelés, sur l'obligation faite à tous d'y tendre, sur les conseils évangéliques et sur l'état religieux ; leur faire connaître la nature intime de cette état ; leur apprendre en quoi consiste la vocation religieuse et comment l'on peut savoir si l'on est appelé de Dieu à marcher par cette voie vers le but suprême de la vie ; montrer enfin combien il importe de correspondre à une telle vocation, et, après avoir indiqué les obstacles et les difficultés auxquels doit s'attendre celui qui ne veut pas être sourd à la voix de son Dieu, exposer les moyens d'y être fidèle, l'encourager par l'assurance du centuple et de la vie éternelle, promis à sa fidélité : tel est l'objet de ce livre.

Ce sont autant de questions fort importantes dans la vie spirituelle, et sur lesquelles il n'est pas rare de rencontrer dans les esprits beaucoup d'incertitudes, souvent même des idées erronées. Sur tous ces points nous avons cherché à projeter les lumières de l'Écriture sainte et de la Tradition. Nous reproduisons la doctrine de l'Ange de l'école ; nous la développons par les lumineux enseignements des Pères et des principaux maîtres de la vie spirituelle.

Notre livre viendra en aide aux âmes encore incertaines sur leur vocation : il servira à diriger leurs pas dans la recherche de la volonté divine. A ceux que le Seigneur appelle à la voie des conseils, nous avons voulu faire comprendre l'insigne faveur qui leur est proposée et les aider à entrer en possession de ce riche trésor. Les parents, et en général toutes les personnes chargées de l'éducation de la jeunesse, apprendront, en nous lisant, quels devoirs la religion leur impose quand il s'agit pour leurs enfants de la vocation religieuse. Notre travail ne sera pas inutile non plus aux jeunes religieux : il servira à leur faire estimer leur saint état, et leur découvrira les pièges multipliés que l'ennemi tend à leur constance ; il leur indiquera les moyens de les éviter et de rester fidèles à leur vocation. Enfin, les directeurs des âmes pourront trouver dans les enseignements des Pères, que nous mettons sous les yeux du lecteur, les lumières dont ils ont besoin pour l'époque la plus importante peut-être, et la plus difficile de la vie spirituelle de ceux dont ils ont la conduite.

Nous croyons pouvoir le dire aussi, l'exposé que nous faisons dans cet ouvrage de la doctrine des Pères touchant la vie religieuse, la vocation à cette vie et la fidélité avec laquelle on doit y répondre, est à lui seul une réponse suffisante aux attaques et aux calomnies dont l'état religieux a été récemment l'objet.

De tous temps, depuis la naissance de l'Église, l'ennemi de Dieu et des âmes a cherché à éloigner les fidèles de la voie que le Sauveur semble proposer à tous dans son Évangile, et que les saints Docteurs déclarent être la plus sûre et la plus expéditive pour arriver au salut ; il s'est efforcé de répandre dans les esprits, à l'aide du mensonge, des préjugés, des soupçons contre les asiles de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance ; il a tâché de verser dans les cœurs, avec le venin de la calomnie, des répulsions et des haines contre les victimes volontaires d'une héroïque immolation. De tout temps aussi, les saints Docteurs-ont dû prendre la plume pour dissiper ces ténèbres, pour répondre à ces accusations mensongères, pour venger la religion et la vertu dans ce qu'elles ont de plus pur et de plus sublime, pour condamner tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, empêchent les âmes d'obéir à la voix de Dieu, qui les appelle à l'immolation et au sacrifice. Saint Ambroise, par son livre *De Virginitate*, répondait à ceux qui accusaient la virginité d'être inutile en ce monde et de nuire aux progrès du siècle. Saint Jean Chrysostome composa trois livres contre les adversaires de la vie monastique. Saint Jérôme écrivit pour dévoiler les sophismes semés par Jovinien contre le mérite et la gloire de la virginité. Saint Bonaventure dut, par plusieurs ouvrages, prendre la défense des pauvres de Jésus-Christ. Nous voyons le Docteur angélique, dans un de ses opuscules, suivre pas à pas les détracteurs de la vie religieuse, afin de dévoiler leurs sophismes, de dissiper leurs accusations malicieuses. Il montre dans un autre, et d'après les lumières de la foi, l'excellence de l'état de perfection ; il réfute dans un troisième la doctrine pestilentielle de ceux qui cherchent à éloigner les âmes de la vie religieuse.

En reproduisant, comme il a été dit, sur la nature et sur l'excellence de l'état religieux, sur la grâce insigne de la vocation, les enseignements que ces saints Docteurs nous ont laissés dans les immortels écrits où ils traitent officiellement la question même qui fait l'objet de ce livre, nous vengerons suffisamment la vérité et la vertu des calomnies renouvelées de l'esprit de mensonge. D'ailleurs la vérité, pour confondre ses ennemis, n'a qu'à se manifester. Or nous ne faisons autre chose dans cet ouvrage que de montrer la vie religieuse dans sa réalité et telle qu'elle est dans les desseins de Dieu, dans le plan de notre rédemption par le renoncement et la croix ; et nous le savons ; tout chrétien que les fausses maximes de l'esprit du siècle n'ont point aveuglé, le sait, la vie religieuse, dans le sein de l'Église où elle est née et où elle subsistera toujours, est telle que Dieu l'a conçue dans sa sagesse, telle qu'il l'a voulue dans sa miséricorde, pour le salut de ses enfants. Ainsi donc, en redisant aux fidèles les leçons des Pères et des Docteurs sur les points qui font l'objet de ce livre, nous aurons aussi travaillé à dissiper les nuages que des accusations sophistiques et calomnieuses auraient pu faire naître dans quelques esprits

LA ROBE DE BAL

Catherine était blonde, elle avait donc choisi un rose délicat et tendre, un rose passé, aux reflets profonds et riches, avec un parfum *viii^e* siècle et la grâce des nuances fanées sous l'éclatante fraîcheur du tissu.

Dans la chevelure fine et soyeuse, sur le corsage, dans le bouillonnement de la jupe, des roses thé naturelles pouvaient s'épanouir, sans vaincre par la comparaison le charme du doux visage.

Pour elle, un bal n'était pas une affaire d'État, ni une robe un événement. Mais ce bal était le premier où elle paraîtrait avec son fiancé. Elle voulait être belle et elle attachait une importance raisonnable à l'élégance et au fini de sa robe.

Cette robe flottait dans sa pensée comme un nuage fleuri à un ciel jusqu'ici bien mélancolique.

Son enfance, privée des tendresses maternelles, s'était écoulée dans l'hôtel somptueux où rien de la vie n'arrivait jusqu'à elle, entre son père, général retraité, et une gouvernante anglaise, dont la raideur glacée ne s'était jamais fondue à aucune douce haleine.

Le général avait passionnément désiré un fils, plusieurs fils, qu'il voyait déjà, un peu avant la naissance de Catherine, brillants officiers, étonnant le monde par leur génie, gagnant toutes les batailles... Quelles batailles ? Il ne le savait pas au juste. Mais des batailles, il y en aurait, dût-on en faire exprès

pour eux ! Leur nom resterait dans l'histoire, un nom auréolé de lauriers. Ce seraient des conquérants peut-être ! Pourquoi pas ? Et Napoléon ? Un petit Corse... Qui sait ce que le sort réservait au général ?...

Ce fut une fille.

Le général haussa les épaules. Il attendit. Mais la fille resta enfant unique et la mère mourut.

Traître sort ! La dynastie du général était tombée en queue, et lui, qui était assez riche pour doter six enfants, allait devoir entasser ses millions sur la tête d'une fille !

Seule, trop riche, sans affections, sans préoccupations, sans but à sa jeune existence, Catherine vécut tristement dans la pompe austère d'une grande maison tenue comme un temple.

Elle fit son entrée dans le monde, chaperonnée par une grande dame d'une haute élégance et d'une haute sottise. Catherine se sentait vieille auprès de cette pauvre femme, dont tout l'être était semblable à ces petits sacs de satin qui se balancent, vides, aux devantures des confiseurs. Elle se repudia davantage sur elle-même jusqu'au jour où Henry Briet la remarqua et lui adressa ce langage des yeux, éloquent et muet, qui dit tout sans parler et que les jeunes filles comprennent si bien.

La pauvre Catherine crut, et entrevit une félicité. Pourquoi n'aurait-elle pas cru ? Sa loyauté et sa candeur n'avaient d'é-

gale que la tendresse dont sa jeune âme débordait. Elle laissa son cœur s'épanouir.

Elle fut fiancée.

* **

Cinq heures du soir et la fameuse robe vieux rose n'était pas arrivée. Deux fois déjà on avait envoyé chez Mme Percemain et deux fois cette dame avait royalement répondu que la robe allait venir, qu'on était aux dernières retouches. Mlle la première, qui devait attacher les roses, allait venir, précédant la robe de quelques secondes. Car on avait compté les secondes.

A cinq heures et demie, Catherine, escortée de sa gouvernante, se rendit chez la grande faiseuse et insista pour voir sa robe. Elle soupçonnait quelque chose qu'on ne voulait pas avouer et ne se laissa pas détourner de son idée par de vagues et obséquieuses paroles. Mme Percemain, aux abois, épuisait son répertoire de sourires diplomatiques et d'élégantes objurgations, lorsque tout à coup une jeune fille apprentie, haletante et bouleversée, se précipita dans la boutique et murmura dans l'oreille consternée de Mme Percemain quelques paroles où Catherine distingua les mots : bougie..., enfant malade..., robe brûlée...

Mme Percemain devint aussi blanche que ses cheveux l'auraient dû être si elle ne les avait pas teints, et changeant de visage et de ton avec une promptitude à faire envie à la comédienne la plus consommée, elle s'écria au paroxysme de la colère.

— Voilà ce que c'est de les écouter ! Voilà ce que c'est d'avrir compassion ! Pour une obstinée qui ne veut pas envoyer son enfant à l'hôpital ! La robe perdue ! Que faire, mon Dieu ! Que faire !

Et la grande faiseuse se précipita dans les profondeurs de son atelier, salon, où Catherine l'entendit s'écrier encore au milieu des demoiselles consternées : La robe de Mlle de Sénart est brûlée ! Mélanie a laissé tomber une bougie dessus ! Une robe de 400 francs !

Catherine écoutait tout cela, impassible, et elle se disait : "La couturière qui me fait cette robe gagnera donc 100 francs, puisque je paye la robe 600, et que Mme Percemain aura pour sa part, sans doute, la moitié du profit."

Et une curiosité vive la saisit. Elle voulut voir cette couturière qui soignait un enfant malade en chiffonnant une robe de bal. Elle voulut avoir son adresse. Jamais Mme Percemain ne l'eût donnée, cette adresse, et pour cause... Mais il y avait ici un capital de 600 francs en jeu, et la faiseuse plongeant son regard aigu et inquiet dans les yeux bleus limpides de Catherine, où la robe brûlée n'avait pas mis une ombre, eut son idée, et donna l'adresse.

* **

Mlle de Sénart n'avait vu de sa vie une chambre de couturière. Pour elle, toutes les couturières étaient logées, comme Mme Percemain, dans un luxe de métier, un peu criard, ou d'une correction étudiée.

Elle ne connaissait pas les

coulisses du travail et ignorait que ces belles robes, éclatantes comme des fleurs exotiques qui s'épanouissent triomphalement dans les parterres vivants des salles de bals, ou bien aux courses, au théâtre, au bois, représentent, pour des milliers de pauvres créatures, non le plaisir et les joies de l'amour-propre mais l'existence même et ses plus amers soucis.

Si chaque belle robe pouvait raconter sa douloureuse histoire !

Dix minutes après qu'elle fut sortie de chez la grande faiseuse, Catherine descendait de voiture devant une maison morne et close, située dans une ruelle déserte et vieillotte derrière le Palais de Justice.

Une vieille bourgeoise, coiffée d'un bonnet à rubans sur ses mèches grises, vint ouvrir la porte.

— Madame Robert ?

— C'est ici, au second, répondit la femme d'un air revêché, en faisant rapidement l'inventaire de la visiteuse.

Le regard dur et mécontent de la femme au bonnet noir suivit la jeune fille dans l'escalier étroit.

Au petit coup timide frappé à la porte du second, une espèce de soubresaut répondit à l'intérieur, la porte s'ouvrit et Catherine se trouva face à face avec une jeune femme, dont les traits pâles, les yeux fatigués et rougis, les cheveux défaits la frappèrent comme la révélation de tout un drame.

L'expression de crainte qui avait passé sur le visage de la jeune femme fit place à quelque étonnement.

Elle s'attendait à voir paraître

Mme Percemain, terrible et inexorable ; ce fut une inconnue au doux visage qui lui demanda :

— Vous êtes Mme Robert, et vous avez eu un accident avec ma robe de bal ?

— Elle est perdue, madame, dit Mme Robert avec un sanglot, et rapidement elle conduisit la visiteuse dans la seconde pièce, où, sur quelques chaises près de la fenêtre, s'amoncelait le brillant fouillis de la robe de bal.

Les deux femmes se penchèrent : Catherine froide, avec un sourire ironique à l'adresse de la pompeuse toilette, dont une petite flamme de bougie avait fait une guenille ; Mme Robert, haletante, angoissée.

Du fond de la chambre, une petite voix d'enfant s'éleva alors, secouée par une toux furieuse :

— Mère, à boire ! à boire !

Et la mère s'élança, oubliant la catastrophe, laissant Catherine s'impregner de ce drame ignoré. Elle sentit tout ce qu'elle voyait là pénétrer dans son âme neuve et tendre : cette souffrance ignorée, ce travail févreux dont les longs efforts se trouvaient ruinés par un accident, cette tendresse maternelle éplorée, cet abandon de l'enfant malade entre les mains de sa mère où il se sentait si sûr, étranger aux soucis qui la dévoraient, elle, cet isolement loin du monde dans le travail, la douleur et la pauvreté, donnaient à Catherine l'impression d'une vie intense. A côté de la sombre et sainte tristesse de cette chambre où une femme et un enfant souffraient et s'aimaient, que devenaient les solennelles fadeurs des salons éblouissants ?

— Vous n'avez pas voulu laisser aller votre enfant à l'hôpital, dit Catherine, vous avez bien fait.

— Hélas ! c'est en le soignant que j'ai perdu la robe, et jamais je ne pourrai la remplacer ! s'écria Mme Robert en se tortant les mains. Je n'ai que mon travail pour vivre.

— Ne vous inquiétez pas, ma bonne femme. Je payerai la robe et je vous payerai votre travail. Combien deviez-vous gagner ?

— Je devais, ce soir, toucher 20 francs.

Catherine resta étonnée, mais ne dit rien.

— Non, reprit-elle : à mon avis, vous avez gagné 100 francs. Je crois que vous avez souffert beaucoup à cause de cet accident. Voici les 100 francs. Ne croyez pas que cette somme représente quelque chose pour moi de la valeur qu'elle a pour vous. Je n'ai jamais besoin d'argent, et je n'ai jamais un besoin réel des choses que j'achète. C'est ici pour la première fois que l'argent m'a fait quelque plaisir. Je vous en prie, ne pleurez pas ainsi ! Voilà que vous faites pleurer votre fils.

Mme Robert couvrait de baisers et de larmes la main de Mlle de Sénart. L'enfant, sur l'injonction de sa mère, la remercia de sa frêle voix brisée, avec un regard d'admiration et de crainte. Et pendant que la pauvre couturière lui disait : " Vous nous avez sauvé la vie ! Nous n'avions plus un sou à la maison, j'allais être chassée de

mon atelier et de ma chambre... " Catherine, se penchant sur le lit, donnait à l'enfant un baiser... son premier baiser d'amour.

Oui, car à cette heure un amour unique et sacré était né en elle : l'amour du pauvre, l'amour du faible et de celui qui souffre. Elle sentit ce grand souffle humain et divin passer sur elle et d'un coup d'œil clair elle vit où elle devait chercher son bonheur.

Mlle de Sénart parut au bal dans une robe de tulle qui avait déjà servi et qui fit la joie des petites envieuses. Elle ne vit pas même leurs sourires et n'entendit pas les compliments ironiques. Mais ce qu'elle entendit, ce fut une parole de son fiancé : " Elle m'apporte deux millions de dot... "

Lourdement, les deux millions retombèrent sur le cœur de la jeune fille ; elle avait compris.

— Non, je les apporterai en dot aux pauvres, se dit-elle.

Et pour la première fois de sa vie, elle fut heureuse d'être millionnaire, heureuse pour ceux qu'elle aimait et qu'elle aimait encore bien davantage dans la suite.

Mlle de Sénart rompit son mariage avec une simplicité ferme. Elle avait trouvé l'amour ailleurs que chez l'homme qui aimait ses millions.

La robe rose fut la dernière robe de bal qu'elle commanda, et lorsque le général mourut, elle revêtit la robe de bure, sous laquelle elle est heureuse comme pas une reine !